



POST TI SI ERAS LUX

## ARRÊTÉ

relatif à la modification du tracé de deux artères sur le territoire de la commune du GRAND-SACONNEX

du 27 Mai 1987

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune du Grand-Saconnex du 19 décembre 1986 ;  
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;  
vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

### A R R E T E

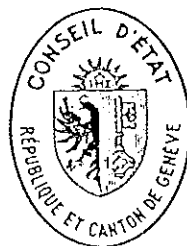
Les modifications de tracé suivantes :

- CV16209 1. la route des Morillons part de la route de Ferney, aboutit à l'avenue APPIA et comprend désormais l'embranchement rejoignant le chemin du Pommier.
- CV434 2. L'Ancienne-Route part désormais du chemin du Pommier et aboutit à la route de Ferney.

Les arrêtés du 7 juin 1972 et du 12 novembre 1975 sont modifiés en conséquence.

Ces modifications entrent en vigueur le 1er juillet 1987.

Communiqué à :  
Intérieur 3 ex.  
Finances 1 ex.  
Police 2 ex.  
Travaux 3 ex.  
Chancellerie 1 ex.  
Sautier 3 ex.  
12.04.00-1BH 1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat: